**REPUBLIQUE DU NIGER**

**AMBASSADE DU NIGER AUPRES DE LA CONFEDERATION SUISSE ET DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D’AUTRICHE**

**MISSION PERMANENTE AUPRES DE L’OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE, A VIENNE ET L’OMC**

**Déclaration de la République du Niger à la 10ème Conférence des Etats Parties au Traité sur le Commerce des Armes**

**Point 5 de l’ordre du jour : débat général**

 **19 au 23 août 2024, Genève, Suisse**

Merci Monsieur le Président,

Le Niger tient tout d’abord à vous féliciter pour votre élection à la Présidence de cette Conférence et vous assure de son soutien anticipé dans la conduite de nos travaux.

Ma délégation voudrait également remercier le Secrétariat du Traité sur le Commerce des Armes pour la bonne organisation de cette Conférence.

Le Niger s’associe à la déclaration prononcée par le Burkina Faso au nom du Groupe africain.

Cette 10ème Conférence marque le 10ème anniversaire de l’entrée en vigueur de ce Traité Historique en matière de réglementation du commerce des armes. En effet, c’est pour la première fois que la Communauté internationale s’est dotée d’un instrument juridiquement contraignant à vocation universelle sur le commerce international des armes. Mais en dépit de l’importance de ce traité pour le contrôle de la circulation des armes, force est de constater que 10 ans après son entrée en vigueur, d’importants membres de la Communauté internationale n’y font pas encore partie. Il est donc souhaitable que les Etats qui ne l’ont pas encore fait rejoignent le Traité en vue de parvenir à son universalisation, seul moyen de lutter efficacement contre le trafic illicite des armes qui endeuille tant de familles à travers le monde et entrave le développement de nombreux Etats. A ce titre, le Niger félicite la Gambie et le Malawi qui viennent de rejoindre le traité portant ainsi à 115 le nombre des Etats parties.

Monsieur le Président,

Ma délégation insiste sur la nécessité de parvenir à l’universalisation du traité car nous payons de nos vies et de nos finances les affres du terrorisme qui attaque, sans discrimination, militaires et civils, hommes, femmes et enfants, en violation flagrante de l’ensemble des normes internationales relatives au droit de l’Homme et au droit humanitaire, en particulier les Conventions de Genève de 1949. Cette situation a obligé notre pays à consacrer plus de 20% de son budget national à la défense pour lutter contre ce fléau, le terrorisme, et ce au détriment d’autres prestations de services et d’actions tout autant fondamentales comme la santé, l’éducation ou encore l’agriculture.

Sur ce plan, nous accueillons positivement votre document de travail intitulé « le rôle de la coopération inter institutions dans l’application effective des dispositions du traité sur le commerce des armes ». En effet, nous disposons au Niger d’une institution nationale, la Commission Nationale pour le Contrôle et la Collecte des Armes Illicites (CNCCAI) chargée du suivi et de l’application de tous les instruments relatifs au désarmement, y compris le traité sur le commerce des armes. Cette institution fait un travail remarquable dans la mise en œuvre du TCA et a toujours travaillé en parfaite collaboration avec l’ensemble des institutions nationales concernées par la mise en œuvre du traité.

Dans le même esprit, nous avons toujours appelé, au niveau international, à la coopération entre les institutions pour atteindre plus efficacement nos objectifs communs car seul on va vite, mais ensemble on va plus loin.

C’est dans ce même état d’esprit que le Niger, partie originaire du Traité, appelle encore une fois, les Etats qui ne l’ont pas encore fait à rejoindre le traité sur le commerce des armes, pour qu’ensemble nous assurions une maîtrise de la circulation des armes, pour qu’ensemble nous assurions notre sécurité commune, pour qu’ensemble nous allions plus loin vers un monde plus sûr, débarrassé du terrorisme et autres formes de banditismes armés.

Je vous remercie.